

Interpellation présentée par le député:

M. Alain-Dominique Mauris

Date de dépôt: 23 juin 2005

Messagerie

Interpellation urgente écrite

Quel encadrement pour les ados des rues ?

Mon interpellation urgente s'adresse au Conseiller d'Etat responsable de la jeunesse.

Monsieur le Président,

Connaissant vos préoccupations pour la jeunesse et tous les efforts réalisés dans vos services, que je remercie, je tiens néanmoins à vous interpellier sur le comportement des mineurs vis-à-vis des heures légales, du cannabis et de l'alcool.

Avec l'arrivée des beaux jours et surtout des belles nuits, fort est de constater le nombre élevé d'enfants mineurs restés dans la rue et dans les parcs après minuit. Les parents sont visiblement peu inquiets de laisser ainsi leurs jeunes à la merci de personnes peu scrupuleuses et de mauvaises fréquentations.

Par exemple, lors de la fête de la musique, un nombre impressionnant d'ados étaient encore dans la rue après minuit et cela à la vue tant de la police que des travailleurs sociaux. Pour avoir accompagné plusieurs fois des intervenants auprès des jeunes de la rue, je dois constater qu'il n'y a pas une attitude claire qui ait été donnée à ces intervenants. Chacun fait au plus prêt de sa conscience. Soit le plus souvent téléphone aux parents, s'ils sont chez eux et en état de discuter, soit s'assure que le mineur est dans un état normal et lui conseille de rentrer chez lui, soit passe sans rien dire vu le trop grand nombre de mineurs présents. Que faire face à tous ces mineurs qui au-delà des heures légales sont encore dehors? La loi n'est-elle plus applicable?

Lors des discussions sur la dépénalisation du cannabis, j'étais parmi ceux qui la souhaitait, mal m'en a pris! En effet, j'imaginai la consommation chez les adultes à un fois de temps en temps. Quelle ne fut pas ma stupeur de constater à maintes reprises, le nombre de jeunes ados s'adonner avec toute la tranquillité du monde, sur le chemin de l'école primaire, oui j'ai bien écrit primaire où le joint s'y vend 5.--CHF, puis au Cycle et en dehors des heures scolaires, à des consommations élevées pouvant atteindre plus de 10 à 15 joints dans une même journée! Même chose que pour les mineurs dehors après minuit, les intervenants parfois restent sans rien faire: "il faudrait tous les arrêter..." , "ils ont le mauvais exemple à la maison"..., alors que faire? quelle attitude doivent adopter les intervenants face à la consommation de cannabis chez les mineurs et avec quels moyens?

Enfin, la même question se pose pour les consommations d'alcool chez les mineurs. Des exemples il y en a, pour s'en convaincre, il suffit d'aller dans certains parcs publics ou dans certaines rues où jours après jours des jeunes s'y retrouvent et boivent pour s'échapper à un monde où ils s'y sentent étrangers.... Bien sur, là aussi, les intervenants font du superbe travail avec courage et ténacité, mais est-ce suffisant? Ne doit-on pas intervenir plus vite dans le parcours du jeune? Trouver d'autres moyens? D'autres relais?

Merci, Monsieur le président pour vos réponses, elles seront certainement à elles seules tout un programme. Mais, vous en conviendrez avec moi, qu'à force d'avoir voulu tout banaliser, les repères ont été perdus, confondus, échangés.

Nos mineurs sont peut-être plus vite adultes que nous l'avons été, ils n'ont pas tous la chance d'avoir des parents qui les entourent et les aiment... il n'en demeure pas moins que ces adultes en formation doivent aussi avoir la possibilité de partir d'un bon pied dans la société dont vous et nous en sommes les autorités "à qui le peuple a confié sa destinée" .

Ma question est la suivante :

Quelle est la politique de l'Etat vis-à-vis des jeunes qui ne respectent pas la réglementation ?